



www.gilbert-ferrieres.fr

E-mail : contact@gilbert-ferrieres.fr

SIEGE SOCIAL

12, av. Georges Pompidou

15000 AURILLAC

Tél. 04 71 64 67 25

Fax 04 71 63 73 41



SAINT-FLOUR

Tél. 04 71 60 59 01

RODEZ

Tél. 05 65 74 42 56

FIGEAC

Tél. 05 65 34 74 76

MILLAU

Tél. 05 65 87 14 15

FACTURE

N° : 10 061 964

Date

15 / 07 / 2025

Client

701

Page

Page 1 sur 2

Mr DELPONT ARNAUD

46100 PLANIOLS

Référence article	Désignation	T V A	Qté	U F	Prix Unit. net	Montant HT
----------------------	-------------	-------------	-----	--------	-------------------	---------------

JEROME ET TOUTE SON EQUIPE VOUS REMERCIENT DE
VOTRE FIDELITE ET VOUS PRESENTENT
LEURS MEILLEURS VOEUX POUR L'ANNEE 2026.

Référence : BON 1179761/000 du 15 juillet 2025 Votre référence : DELPONT ARNAUD

TOUREPBO01	REPARWOOD ENDUIT DE REPARATION BOIS 1KG	1	1,000	U	14,86	20,00	14,86
	soit 1,00 UNITE						
	Eco-participation : 0,01 Euros à la pièce		1,00	pièce(s)			0,01
APCC24050503	WHITE SPIRIT 5L	1	5,000	L	3,96		19,80
	soit 1,00 BIDON						
SOF060001082 2T	SOFRABOIS EVOLUTION TEINTE 3 LT	1	3,000	L	30,45	20,00	91,35
	Teinte : RAL 7003						
	soit 1,00 BIDON						
BLA00290462	SATURATEUR BOIS ENVIRONNEMENT BIO. 0.750LT A TEINTER CH 10B011	1	1,000	BI	23,59	20,00	23,59

Paiement : CARTE BANCAIRE

Echéance : 15/07/2025

Poids en kg : 5,00

AUGMENTAT° TARIFS MURS / SOLS / MATERIEL AU 01/01/2026

AUGMENTAT° TARIFS PEINTURE A COMPTER DU 01/03/2026

Nos livraisons et nos factures sont régies par les conditions générales de vente, dont le client reconnaît avoir pris connaissance.
Conditions générales de vente: les produits sont fournis au prix en vigueur au moment de la commande exprimés en euros en tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande; les voyageurs aux risques et périls du destinataire qui doit faire part de toute anomalie au transporteur dans les 48 heures qui suivent la réception des marchandises par lettre recommandée avec avis de réception; sauf conditions particulières de règlement, nos factures sont payables comptant.
Tout retard de paiement fera l'objet de plein droit et sans formalités d'une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement de 40 euros par facture de retard. Pénalités pour retard de paiement: 3 fois le taux de l'intérêt légal jusqu'à parfait règlement.
Réserves de propriété: le vendeur se réserve le droit de conserver la propriété des marchandises vendues jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, étant précisé que seul l'encaissement effectif des chèques et effets de commerce vaudra paiement; le vendeur peut exercer un droit de suite sur les biens non payés qui avaient été vendus, entre les mains des sous-acquéreurs desdits biens.
Attribution de juridiction: tous litiges ou contestations relèvent obligatoirement des Tribunaux d'Aurillac, même en cas d'appel en garantie ou pluralité des défendeurs.



www.gilbert-ferrieres.fr

E-mail : contact@gilbert-ferrieres.fr

SIEGE SOCIAL

12, av. Georges Pompidou

15000 AURILLAC

Tél. 04 71 64 67 25

Fax 04 71 63 73 41



SAINT-FLOUR

Tél. 04 71 60 59 01

RODEZ

Tél. 05 65 74 42 56

FIGEAC

Tél. 05 65 34 74 76

MILLAU

Tél. 05 65 87 14 15

FACTURE

N° : 10 061 964

Date

15 / 07 / 2025

Client

701

Page

Page 1 sur 2

Mr DELPONT ARNAUD

46100 PLANIOLS

Référence article	Désignation	T V A	Qté	U F	Prix Unit. net	Montant HT
----------------------	-------------	-------------	-----	--------	-------------------	---------------

JEROME ET TOUTE SON EQUIPE VOUS REMERCIENT DE
VOTRE FIDELITE ET VOUS PRESENTENT
LEURS MEILLEURS VOEUX POUR L'ANNEE 2026.

Référence : BON 1179761/000 du 15 juillet 2025 Votre référence : DELPONT ARNAUD							
TOUREPBO01	REPARWOOD ENDUIT DE REPARATION BOIS 1KG	1	1,000	U	14,86	20,00	14,86
	soit 1,00 UNITE						
	Eco-participation : 0,01 Euros à la pièce		1,00	pièce(s)			0,01
APCC24050503	WHITE SPIRIT 5L	1	5,000	L	3,96		19,80
	soit 1,00 BIDON						
SOF060001082 2T	SOFRABOIS EVOLUTION TEINTE 3 LT	1	3,000	L	30,45	20,00	91,35
	Teinte : RAL 7003						
	soit 1,00 BIDON						
BLA00290462	SATURATEUR BOIS ENVIRONNEMENT BIO. 0.750LT A TEINTER CH 10B011	1	1,000	BI	23,59	20,00	23,59

Paiement : CARTE BANCAIRE

Echéance : 15/07/2025

Poids en kg : 5,00

AUGMENTAT° TARIFS MURS / SOLS / MATERIEL AU 01/01/2026

AUGMENTAT° TARIFS PEINTURE A COMPTER DU 01/03/2026

Nos livraisons et nos factures sont régies par les conditions générales de vente, dont le client reconnaît avoir pris connaissance.
Conditions générales de vente: les produits sont fournis au prix en vigueur au moment de la commande exprimés en euros en tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande; les voyageurs aux risques et périls du destinataire qui doit faire part de toute anomalie au transporteur dans les 48 heures qui suivent la réception des marchandises par lettre recommandée avec avis de réception; sauf conditions particulières de règlement, nos factures sont payables comptant.
Tout retard de paiement fera l'objet de plein droit et sans formalités d'une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement de 40 euros par facture de retard. Pénalités pour retard de paiement: 3 fois le taux de l'intérêt légal jusqu'à parfait règlement.
Réserves de propriété: le vendeur se réserve le droit de conserver la propriété des marchandises vendues jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, étant précisé que seul l'encaissement effectif des chèques et effets de commerce vaudra paiement; le vendeur peut exercer un droit de suite sur les biens non payés qui avaient été vendus, entre les mains des sous-acquéreurs desdits biens.
Attribution de juridiction: tous litiges ou contestations relèvent obligatoirement des Tribunaux d'Aurillac, même en cas d'appel en garantie ou pluralité des défendeurs.



www.gilbert-ferrieres.fr

E-mail : contact@gilbert-ferrieres.fr

SIEGE SOCIAL

12, av. Georges Pompidou

15000 AURILLAC

Tél. 04 71 64 67 25

Fax 04 71 63 73 41



SAINT-FLOUR

Tél. 04 71 60 59 01

RODEZ

Tél. 05 65 74 42 56

FIGEAC

Tél. 05 65 34 74 76

MILLAU

Tél. 05 65 87 14 15

FACTURE

N° : 10 061 964

Date

15 / 07 / 2025

Client

701

Page

Page 2 sur 2

Mr DELPONT ARNAUD

46100 PLANIOLS

Mode de paiement	CARTE BANCAIRE
Représentant	Part mag FIGEAC
Nos Coordonnées Bancaires : IBAN : FR76 16807 00334 02121024299 81 BIC : CCBPFRPPGRE Domiciliation : BPAURA Aurillac	

Référence article	Désignation	T V A	Qté	U F	Prix Unit. net	Montant HT
-------------------	-------------	-------------	-----	--------	----------------	------------

AGENCE



www.gilbert-ferrieres.fr

E-mail : contact@gilbert-ferrieres.fr

SIEGE SOCIAL

12, av. Georges Pompidou

15000 AURILLAC

Tél. 04 71 64 67 25

Fax 04 71 63 73 41



SAINT-FLOUR

Tél. 04 71 60 59 01

RODEZ

Tél. 05 65 74 42 56

FIGEAC

Tél. 05 65 34 74 76

MILLAU

Tél. 05 65 87 14 15

FACTURE

N° : 10 061 964

Date

15 / 07 / 2025

Client

701

Page

Page 2 sur 2

Mr DELPONT ARNAUD

46100 PLANIOLS

Mode de paiement	CARTE BANCAIRE
Représentant	Part mag FIGEAC
Nos Coordonnées Bancaires : IBAN : FR76 16807 00334 02121024299 81 BIC : CCBPFRPPGRE Domiciliation : BPAURA Aurillac	

Référence article	Désignation	T V A	Qté	U F	Prix Unit. net	Montant HT
-------------------	-------------	-------------	-----	--------	----------------	------------

Net marchandises	Eco Part	Frais	Port	Base TVA	T V A	Taux TVA	Montant TVA
149,60	0,01			149,61	1	20,00	29,92
				Total HT		Montant TTC	Net à payer TTC
149,60	0,01			149,61		179,53	179,53 EURO

Net marchandises	Eco Part	Frais	Port	Base TVA	T V A	Taux TVA	Montant TVA
149,60	0,01			149,61	1	20,00	29,92
				Total HT		Montant TTC	Net à payer TTC
149,60	0,01			149,61		179,53	179,53 EURO

Nos livraisons et nos factures sont régies par les conditions générales de vente, dont le client reconnaît avoir pris connaissance.

Conditions générales de vente : les produits sont fournis au prix en vigueur au moment de la commande exprimés en euros en tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande ; ils voyagent aux risques et périls du destinataire qui doit faire part de toute anomalie au transporteur dans les 48 heures qui suivent la réception des marchandises par lettre recommandée avec avis de réception ; sauf conditions particulières de règlement, nos factures sont payables comptant. Tout retard de paiement fera l'objet de plein droit et sans formalités d'une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement de 40 euros par facture de retard. Pénalités pour retard de paiement : 3 fois le taux de l'intérêt légal jusqu'à parfait règlement. Réserve de propriété : le vendeur se réserve le droit de conserver la propriété des marchandises vendues jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, étant précisé que seul l'encaissement effectif des chèques et effets de commerce vaut paiement ; le vendeur peut exercer un droit de suite sur les biens non payés qui avaient été vendus, entre les mains des sous-acquéreurs d'édits biens. Attribution de juridiction : tous litiges ou contestations relèvent obligatoirement des Tribunaux d'Aurillac, même en cas d'appel en garantie ou pluralité des défendeurs.

Nos livraisons et nos factures sont régies par les conditions générales de vente, dont le client reconnaît avoir pris connaissance.

Conditions générales de vente : les produits sont fournis au prix en vigueur au moment de la commande exprimés en euros en tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande ; ils voyagent aux risques et périls du destinataire qui doit faire part de toute anomalie au transporteur dans les 48 heures qui suivent la réception des marchandises par lettre recommandée avec avis de réception ; sauf conditions particulières de règlement, nos factures sont payables comptant. Tout retard de paiement fera l'objet de plein droit et sans formalités d'une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement de 40 euros par facture de retard. Pénalités pour retard de paiement : 3 fois le taux de l'intérêt légal jusqu'à parfait règlement. Réserve de propriété : le vendeur se réserve le droit de conserver la propriété des marchandises vendues jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, étant précisé que seul l'encaissement effectif des chèques et effets de commerce vaut paiement ; le vendeur peut exercer un droit de suite sur les biens non payés qui avaient été vendus, entre les mains des sous-acquéreurs d'édits biens. Attribution de juridiction : tous litiges ou contestations relèvent obligatoirement des Tribunaux d'Aurillac, même en cas d'appel en garantie ou pluralité des défendeurs.